

A L'Aide des particuliers

Sarl au capital de 7000 euros

Siège social : 8, rue Lemercier – 75017 Paris

RCS Paris 493929301

DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19/06/2025

Exercice 2025 AFFECTATION DU RÉSULTAT
--

Décisions d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 qui s'élève à 96862 euros de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau pour un montant de 72666 euros
- A titre de dividendes pour un montant de 24196 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 24196 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2026.

L'Associée Unique déclare être informée que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,80% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18.60%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

De plus, l'Associée Unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'Associée Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Troisième décision

L'associé unique constate que, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dont ceux ouvrant droit à l'abattement de 40 %, ainsi que ceux qui en sont exclus sont les suivants :

- exercice clos le 31 décembre 2024 : 24 107,00 euros ;
- exercice clos le 31 décembre 2023 : néant ;
- exercice clos le 31 décembre 2022 : néant.

Fait à Paris, le 11/06/2026.

La Gérante
Sylvia DAGUERRE

Certifié conforme


Désignation de l'entreprise : SARL A L'AIDE DES PARTICULIERS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 8 Rue Lemercier 75017 PARIS 17		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 3 9 2 9 3 0 1 0 0 0 1 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2025			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC TIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 800	
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 828	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT	99 700	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 102		
TOTAL (II)		BJ	BK	5 628	
AC TIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	195 814
		Autres créances (3)	BZ	CA	373
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	300 000
		CF	CG	343 416	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	2 258	
TOTAL (III)		CJ	CK	841 860	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	5 628	942 966
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

gilles

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A L'AIDE DES PARTICULIERS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7 000.....)		DA	7 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	582 793	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	96 862	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	687 355	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Instruments financiers à terme		DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 096	
	Dettes fiscales et sociales		DY	183 945	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	70 572	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	255 612		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation		TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	942 966		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	255 612
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

BILAN ACTIF

203574 - SARL A L'AIDE DES PARTICULIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	1 800	1 800				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,03		0,16
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	4 132	3 828	304		1 333	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				10,69		11,97
Participations	99 700		99 700		99 700	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 102		1 102		282	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	106 735	5 628	101 106	10,72	101 316	12,13
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				20,81		16,99
Créances Clients et comptes ratt.	195 814		195 814		136 555	
Autres créances	373		373		5 380	
Charges constatées d'avance	2 258		2 258		1 690	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				31,81		
Actions propres						
Autres titres	300 000		300 000			
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	343 416		343 416	36,42	590 341	70,68
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	841 860		841 860	89,28	733 966	87,87
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	948 595	5 628	942 966	100	835 281	100
(2) Dont à moins d'un an	198 444					



BILAN PASSIF

203574 - SARL A L'AIDE DES PARTICULIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 7 000)	7 000	0,74	7 000	0,84
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,07		0,08
Réserve légale	700		700	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	582 793	61,80	542 070	64,90
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	96 862	10,27	64 830	7,76
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	687 355	72,89	614 600	73,58
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 096	0,12	1 106	0,13
Dettes fiscales et sociales	183 945	19,51	137 014	16,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	70 572	7,48	82 561	9,88
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	255 612	27,11	220 682	26,42
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	942 966	100	835 281	100

(1) Dont à moins d'un an

255 612